



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métallurgie

Question orale n° 288

## Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre du redressement productif. En effet, il l'a alerté, avec le député Fabrice Verdier, concernant les menaces de mise en liquidation qui pesait sur la fonderie Tamaris, industrie implantée à Alès dans le département du Gard. Dans le bassin d'Alès, nous sommes confrontés à la négligence du gouvernement précédent qui n'a pas su anticiper les difficultés de ce bassin. Les conséquences sont aujourd'hui désastreuses pour les alésiennes et les alésiens, fermeture de l'entreprise Richard Ducros en 2010 soit plus de 220 emplois supprimés, liquidation récente de l'entreprise Shelbox aux salles du Gardon, soit 60 emplois sacrifiés et aujourd'hui, liquidation nette, sans période d'observation, pour Tamaris, soit 80 emplois menacés. Le bilan est lourd et nous demande, à tous, une grande vigilance et une attention toute particulière. L'entreprise Tamaris, est une société historique, bicentenaire, qui a compté jusqu'à 3 000 salariés. Son secteur d'activité actuel est principalement concentré sur des fabrications pour la DCNS au travers de pales pour les frégates, les ogives de têtes nucléaires ainsi que l'automobile, l'hydraulique, le naval en fournissant les chantiers de Saint-Nazaire. Cette industrie produit des pièces de 500 kg à 100 tonnes, ce qui la place dans une catégorie maîtrisant un savoir et un savoir-faire des salariés uniques en France et en Europe. En mai 2012, ce site a été repris par Monsieur Aiken. Homme de métier, apportant un projet industriel de qualité, innovant de plus de 7 millions d'euros avec une croissance de l'emploi sur cinq ans. Malheureusement aucun engagement n'a été tenu, aucun investissement n'a été fait, le carnet de commandes a chuté du fait de l'image dégradé de l'usine en raison de la procédure de sauvetage. Aujourd'hui, le verdict d'annulation de la vente pour dol a été prononcé et cette entreprise est en liquidation judiciaire nette. Les salariés ont subi de plein fouet l'incompétence et le dévoiement des actionnaires. Sans porter aucune accusation car la justice est là pour régler ce litige, nous ne pouvons que nous insurger devant un tel gâchis, qui porte atteinte à la fois à l'intégrité des salariés et de leurs familles mais aussi au savoir-faire de cette usine, connu et reconnu de tous. Il est donc indispensable que nous puissions aujourd'hui trouver une solution pour que cette entreprise de tamaris puisse trouver un repreneur dans les meilleurs délais. Les moules et les outils utilisés sont uniques, les femmes et les hommes qui travaillent sur ce site ont un professionnalisme incomparable. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir regarder de près l'avenir de ce site. Tamaris, c'est à la fois le dernier outil en France au service du ministère de la défense, qui fait appel à cette entreprise pour la livraison de produits d'armements, et c'est aussi un outil au service du ministère du redressement productif car nous sommes bien, ici, dans du « *made in France* ».

## Texte de la réponse

### AVENIR DE LA FONDERIE TAMARIS

M. le président. La parole est à M. William Dumas, pour exposer sa question, n° 288, relative à l'avenir de la fonderie Tamaris.

M. William Dumas. Ma question s'adresse à M. Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif et à M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, car la problématique que je vais soulever concerne les deux ministères. En effet, nous vous avons alerté, avec le député Fabrice Verdier, sur les menaces de mise en liquidation qui pesaient sur la fonderie Tamaris, industrie implantée à Alès, dans le département du Gard.

Nous sommes confrontés à la négligence du gouvernement précédent, qui n'a pas su anticiper les difficultés de ce bassin. Les conséquences sont aujourd'hui désastreuses : fermeture de l'entreprise Richard Ducros en 2010, soit plus de 220 emplois supprimés, liquidation récente de l'entreprise Shelbox aux Salles-du-Gardon, soit soixante-trois emplois sacrifiés, et, aujourd'hui, liquidation nette, sans période d'observation, pour Tamaris, soit soixante-six emplois menacés.

Le bilan est lourd et exige de nous tous une grande vigilance et une attention toute particulière. L'entreprise Tamaris est une société historique. Son secteur d'activité actuel consiste principalement dans des fabrications pour la DCNS, qu'il s'agisse de pales pour les frégates ou d'ogives de têtes nucléaires, et couvre également l'automobile, l'hydraulique et le naval puisqu'elle fournit les chantiers de Saint-Nazaire.

En mai 2012, ce site a été repris par M. Aiken, homme de métier dont le projet industriel de qualité innovant s'élevait à plus de 7 millions d'euros et prévoyait une croissance de l'emploi sur cinq ans. Malheureusement, aucun engagement n'a été tenu, aucun investissement n'a été fait et le carnet de commandes a chuté du fait de l'image dégradée de l'usine en raison de la procédure de sauvetage.

Aujourd'hui, le verdict d'annulation de la vente pour dol a été prononcé et cette entreprise est en liquidation judiciaire nette. Les salariés ont subi de plein fouet l'incompétence et le dévoiement des actionnaires. Sans porter aucune accusation, car la justice est là pour régler ce litige, je ne peux que m'insurger devant un tel gâchis.

Il est indispensable que nous puissions aujourd'hui trouver une solution pour que cette entreprise de Tamaris puisse trouver un repreneur dans les meilleurs délais. C'est pourquoi, monsieur le ministre du redressement productif, je vous demande de bien vouloir regarder de près l'avenir de ce site. Tamaris est à la fois le dernier outil en France au service du ministère de la défense, qui fait appel à elle pour la livraison de produits d'armement, et un outil au service du ministère du redressement productif, car il s'agit bien, ici, monsieur le ministre, de produits " made in France ".

M. le président. La parole est à M. le ministre du redressement productif.

M. Arnaud Montebourg, *ministre du redressement productif*. Monsieur le député, je vous remercie de m'interroger sur le dossier difficile de Tamaris.

Vous avez raison de rappeler l'importance des technologies maîtrisées par Tamaris. Cette entreprise, qui emploie soixante-dix salariés à Alès, a compté dans le passé jusqu'à 3 000 salariés. Elle est reconnue dans de nombreux métiers, qu'il s'agisse de l'industrie de la défense, de l'automobile, de l'hydraulique ou de la construction navale.

Tamaris a été reprise en mai 2012 par Sekco, dont le dirigeant est M. Hugh Aiken. Cette reprise était accompagnée d'un projet de développement d'environ 7 millions d'euros pour remettre à niveau l'outil de production.

Peu après la reprise, des vices cachés dans la vente sont apparus. M. Aiken, le repreneur, a ouvert une procédure judiciaire contre l'ancien actionnaire. Nous avons été saisis de l'affaire et nous avons envoyé un médiateur pour essayer de concilier les parties, lesquelles ne se sont pas mises d'accord. La procédure a donc été engagée et, le 4 avril dernier, le tribunal de commerce de Nîmes a donné raison au repreneur en annulant la vente. C'est donc l'ancien actionnaire qui s'est retrouvé propriétaire de Tamaris, alors qu'il l'avait délaissée et qu'il avait dissimulé des informations au repreneur. Vous avez donc raison, monsieur le député, de souligner les défaillances des uns et des autres. Nous sommes maintenant face à une décision de liquidation qui a été prononcée le 17 avril par le tribunal de commerce de Nîmes.

À ce jour, l'objectif partagé par tous - les salariés comme le commissaire au redressement productif qui suit ce dossier - reste bien entendu de trouver un repreneur. Un ancien cadre dirigeant du groupe a fait une proposition qui n'a, pour l'instant, pas été retenue. Les différents processus sont enclenchés.

Le ministère dont j'ai l'honneur d'assumer la charge n'accepte pas de considérer que les batailles sont perdues d'avance. Nous souhaitons garder les outils industriels, les capacités et les savoir-faire technologiques et humains. Même si nous devons faire des sacrifices dans le cadre des restructurations, nous souhaiterions conserver cet outil de travail en état de marche. Malheureusement, après la décision de cessation d'activité prise par Delachaux, l'ancien actionnaire, l'absence de prise de responsabilité sérieuse de sa part nous oblige à réparer des dégâts considérables.

Le sous-préfet d'Alès, le commissaire au redressement productif, le liquidateur, Maître Torelli, le préfet et la DIRECCTE sont mobilisés sur ce dossier et mon cabinet exerce une surveillance maximale. Nous vous donnerons les informations au fur et à mesure que nous en aurons connaissance.

M. le président. La parole est à M. William Dumas.

M. William Dumas. Je vois, monsieur le ministre, que vous connaissez le sujet aussi bien que moi.

L'ancien actionnaire, M. Delachaux, ne se rend pas compte que, lorsque l'État va lui demander de dépolluer le terrain, cela coûtera très cher. Aussi, je me demande si nous ne pourrions pas trouver un repreneur, avec l'appui du liquidateur et du ministère.

## Données clés

**Auteur :** [M. William Dumas](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 288

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Redressement productif

**Ministère attributaire :** Redressement productif

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 mai 2013](#), page 4842

**Réponse publiée au JO le :** [15 mai 2013](#), page 5130

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 mai 2013](#)